

Décision

Générale

colonial

Décision n° 760 8 aout 1951

n° 760 8

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 10 du 01/09/1951

Date de publication
8 août 1951

Date du numéro
1 septembre 1951

TEXTE INTÉGRAL

1° Les restes mortels de M. Razafindra manta (Paul), ex-charpentier employé au service des Travaux publics, décédé le 25 juin 1940 et inhumé à Djibouti, seront transférés à Mandrosoa, canton d'Ilafy, district de Tananarive-Banlieue: 2° Les dépenses afférentes à l'exhumation et au transfert du corps du défunt Jusqu'au lieu de réinhumation, seront supportées par le budget de la Côte Française des Somalis: